



L'Agence Postale Communale ouvrira au printemps 2020



LA POSTE

Dans le souci de ramener des services au sein de la commune, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec La Poste pour créer une Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie, qui vont, pour cela, subir quelques transformations.

Des travaux sont d'ores et déjà en cours pour aménager l'actuelle salle des archives qui abritera l'accueil Mairie et Poste. Cette transformation permettra de résoudre en partie la problématique de l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite. L'accès se fera désormais de plein pied par l'impasse située sur le côté de la Mairie.

L'Agence Postale Communale proposera la plupart des services et produits de La Poste : affranchissements, ventes de timbres et emballages, dépôt et retrait d'objets y

compris recommandés, retraits d'espèces pour les titulaires d'un compte courant postal ou d'un livret Postépargne...

La Poste assurera sur le mois de mars la formation de nos deux agents administratifs qui ont accepté de prendre en charge ce nouveau service.

Parallèlement, les horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste seront modifiés pour permettre de mieux répondre aux besoins de la population, avec notamment une ouverture le samedi matin :

Lundi, Jeudi et Vendredi : 7h30 - 12h30
Mardi : 13h00 - 19h00
Samedi : 9h00 - 11h45

Sous réserve de la bonne exécution des travaux, l'ouverture de l'Agence Postale Communale est prévue le 6 avril 2020.

Dans ce numéro :

- Epicerie ambulante 2
- Couturière à votre service 2
- Vous emménagez 3
- Etat Civil 2019 3
- Les élections 4
- Recensement militaire 4
- A vos agendas 4

Des changements pour améliorer la sécurité



En ce début d'année, des travaux de signalisation routière ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité de tous dans le village. Les limites de l'agglomération ont été modifiées pour intégrer le quartier des Marchis et la portion de la Route de Tain au niveau de l'école. L'agglomération de CHANOS-CURSON est désormais continue d'Est en Ouest.

La vitesse est limitée à 50 sur toute la traversée du village. Deux zones de limitation à 30 (au niveau de l'arrêt de bus de Chanos-centre et toute la traversée du centre de Curson) sont par

ailleurs clairement identifiées.

Des panneaux de limitation à 50 ont été positionnés sur les entrées secondaires de la Commune (chemin de Veauve, chemin de Conflans, chemin des Littes, chemin de l'Allée), en veillant à ne pas gêner les accès des tracteurs et engins agricoles.

Un ralentisseur a été créé à l'entrée du quartier des Marchis pour dissuader l'utilisation de cette portion de route par les automobilistes venant de Romans, qui « coupent » parfois à vive allure, en direction de St-Donat.

Enfin, les sens de priorité ont été inversés au niveau du carrefour entre le chemin des Pierres et le chemin de Font Côtes et un ralentisseur permet de casser la vitesse.

De nombreux enfants empruntent le chemin de Font Côtes pour remonter de l'école. La vigilance des automobilistes est nécessaire sur ce secteur.

Favorisons les déplacements doux (piétons, vélos) pour la sécurité de tous et notamment de nos enfants, veillons à respecter ces nouvelles dispositions.



Directeur de publication :
Stéphane FOURNIER, Maire.

Conception et réalisation :
Nicole MUCCHIELLI, Maire-
Adjoint et la commission
communication
et vie associative.

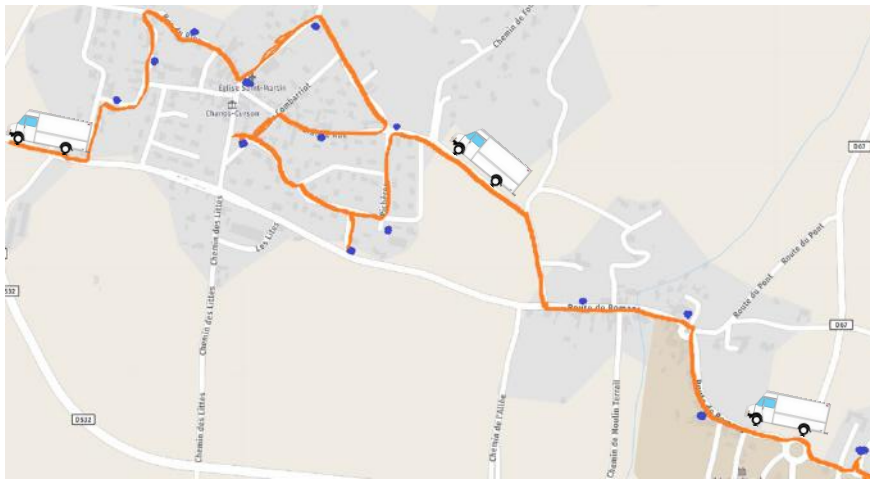
Une épicerie ambulante

Claude MOTTET est de passage sur la commune **tous les lundis à partir de 12h30**.

Attention ! Claude signale sa présence en klaxonnant, le camion ne s'arrête pas s'il n'y a pas de client en attente à l'extérieur.

Pour les personnes à mobilité réduite, possibilité de livraison devant la porte.

Des commandes sont possibles, en contactant le 09 79 34 75 30 ou par mail mottet.alimentation@wanadoo.fr



Son itinéraire ?

De Curson à Chanos, il passe par la route de Romans (Curson), chemin des Pierres, rue des écoles, rue des Pichères, rue du Combarriot, Grande Rue, rue du Coteau, rue de la Tuilerie, rue du Riou (résidence de Conflans), Rue des Denis et chemin champs du Beume.

Alors n'hésitez pas, venez à la rencontre de Claude !

Une couturière à votre service



Marie-France ESCOT vous accueille en son domicile au **10 Rue du Riou**. Vous souhaitez faire appel à ses services ? Contactez-la au 06 27 77 69 67 (14h-19h).

Les horaires

mardi, mercredi, jeudi et vendredi
Hiver : 14h à 17h (1^{er} novembre au 28 février)
Été : 14h à 19h (1^{er} mars au 31 octobre)



À la vente...

mercerie, tissu, patron
bonneterie, lingerie
(bébé, junior, dame, homme, grande taille)
laine, catalogue

brocante - neuf et occasion



Couture : tailleur, robe, vêtement de soirée, robe de mariée, déguisement.

Retouche : tous styles.

Tricot - main - crochet.

Ameublement, coussins, rideaux.

Vous emménagez ?

→ Présentez-vous en mairie : pour être informé et enregistré dans le fichier sécurité du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

→ Effectuez vos démarches : élections, carte grise, école... Possible en ligne sur <https://www.service-public.fr>

→ Faites connaissance : participez à la réception des nouveaux arrivants, une présentation de la vie municipale, culturelle et associative autour du verre de l'amitié.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue !

Etat Civil 2019



Ils sont nés...

Selma DIDIER	05 janvier
Anna BREUX	14 février
Clémentine NEUIL	02 mars
Maé VERNET	30 mars
Lou IZERABLE	04 avril
Manon BOULANGER	25 avril

Théa DE OLIVEIRA	19 juin
Léo VERDIER	10 octobre
Marceau FONTANET	31 octobre



Eva ENRICO et Matthieu FREICHE

Ils se sont mariés...

Céline BAHRI et Dominique HABRARD, le 18 mai
 Eva ENRICO et Matthieu FREICHE, le 29 juin
 Florence CHARDON et Nicolas MACHON, le 12 octobre
 Marlène CHEVALIER et Maxime GOMEZ, le 19 octobre



Murielle MARRON-EYRAUD et Jean-Pascal MEUNIER, le 16 novembre
 Rachel SOUTHON et Maurice MORFIN, le 14 décembre



Rachel SOUTHON et Maurice MORFIN

Ils nous ont quittés...

Ernest LOPEZ, le 21 février
 Gaston BRIT, le 07 mars
 Daniel DIAZ, le 20 avril
 Jeannine DUC épouse CHEVROL, le 12 mai

Daniel BERTHET, le 14 mai
 Henri VALLON, le 23 juin
 Chantal PERISSE épouse BALDO, le 26 juin
 Josette DREVETON veuve BARRUYER, le 24 octobre
 Dominique HABRARD, le 16 novembre
 Valérie LEFRANC veuve LALLEMAND, le 22 novembre



Elections municipales



Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux, puis ces conseillers élisent le maire.

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h sans interruption.



Pour voter, Il faut vous rendre dans votre bureau de vote **muni obligatoirement d'une pièce d'identité** et de votre carte électorale (facultative).

Pour connaître les pièces d'identité acceptées, consultez le site monservicepublic.fr ou renseignements auprès de la mairie.

Pour voter par procuration ?

Il faut désigner un électeur inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger. Possibilité de remplir un formulaire sur internet ou sur place. Dans les deux cas, obligation de se présenter en personne auprès du commissariat, de la police ou du tribunal.

Quelle différence entre le vote blanc et le vote nul ?

Le vote blanc consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin dépourvu de tout nom de candidat.

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés, rayés ou annotés, qui ne peuvent pas être pris en compte dans les résultats de l'élection.

Recensement militaire



Tout jeune Français qui a 16 ans révolus dans l'année doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il faudra bien se munir d'une carte nationale d'identité ou passeport et du livret de famille des parents.

À noter : si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (**JDC**) et de **l'inscrire d'office sur les listes électorales** à ses 18 ans.

A vos agendas...



Un film débat Mariana Diaz & Thibaud Sauvageon

Le vendredi 21 février, à 20 heures,
Salle Conflans (Résidence), Rue du Riou
Public ado/adulte - Entrée gratuite

Découvrez une aventure hors du commun ! **Un voyage autour des sciences**. Des rencontres qui ont changé leur regard sur les sciences et la société. Changeront-elles le vôtre ?




Un FESTIVAL des Z'EUX sur la commune !

Ce festival itinérant se déroule le weekend de Pâques. Cette année, il posera ses valises et ses jeux à Chanos-Curson !

Un évènement festif, familial et intergénérationnel

Rendez-vous le samedi 11 avril de 13h30 à 18h30,
Foyer Familial J. Sauvajon et ses abords

Organisé par la Maison du jeu de St Donat et la Municipalité

09 mars : Coinche, Foyer Familial J. Sauvajon, Club des 2 Côteaux. 


15 mars : Matinée saucisses, Place de la mairie de Beaumont-Monteux, FC Hermitage.

15 mars : Loto, Mercuriol Veauunes, BCMCC.

21 mars : Carnaval, Foyer Familial J. Sauvajon, Amicale Laïque. 

27 mars : Concours sociétaires, Amicale Boules.

28 mars : Journée portes ouvertes, ressources numériques et coups de cœur, bibliothèque.

09 avril : Assemblée générale salle Conflans, ACCA. 

24 avril : concours sociétaires, Amicale Boules.



TRAIL et MARCHÉ des VIGNES
dimanche 5 avril

organisé par l'Amicale Laïque